



CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL ADULTES

Objet : Règlement CDA DOUBLE

Comité Départemental de Badminton
BAD'06
Chez Fabrice MELLANO
Bâtiment B
78 Route de Grenoble
06200 NICE

Nice, le 31/10/2017

Article 1 : Autorisation et Organisation

Le **Comité Départemental de Badminton des Alpes Maritimes (BAD'06)** organise le Championnat Départemental Adultes de mixte 2018.

Ce championnat se déroulera le 3 juin 2018 à L'Escarène.

Le Championnat est autorisé par la FFBaD sous les numéros suivants : **numéro à suivre.**

Article 2 : Règles et règlements

Ce championnat, dont l'autorisation est demandée à la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA), est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés dans le département des **Alpes Maritimes et Monaco.**

Article 3 : Licences

Lors de ce championnat, les licenciés devront être en possession de leur licence compétition de la saison **2017-2018** lors de la date limite d'inscriptions.

Article 4 : Conditions d'inscription

Les séries P, D, R et N de la catégorie **SENIOR et VETERANS** sont concernées.

Chaque paire sera positionnée dans le tableau la série du joueur ou de la joueuse le ou la mieux classé(e).

Les inscriptions se feront uniquement via le site badiste.fr.

La clôture des inscriptions est fixée au **mardi 22 mai 2018 à 24h.**

Article 5 : Joueurs mineurs

Le championnat est ouvert aux joueurs Minimes, Cadets et Juniors.



Pour les joueurs mineurs, une autorisation parentale devra être fournie, mentionnant le nom de l'adulte responsable (présent sur la compétition pendant toute la durée où le mineur est présent sur la compétition) et visée par l'autorité parentale.

Article 6 : forme des tableaux

Les tableaux de double et de double mixte comporteront une première phase qualificative en poules suivies d'une phase en élimination directe.

Toutefois, si le nombre d'inscrit est égal à 4 ou 5, le tableau pourra être constitué d'une poule unique.

Si le nombre d'inscrit par série est inférieur à 4, le tableau sera annulé.

Toutes les séries (N1 à P12) seront jouées séparément dans la mesure du possible.

Des regroupements de séries sont possibles dans la mesure où les 2/3 séries regroupées ne peuvent pas être jouées (3 joueurs dans les séries concernées)

Article 7 : Limitations et annulation d'inscriptions

BAD'06 se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits afin d'effectuer la compétition dans la journée et de ne pas dépasser le nombre maximal de match par joueur à savoir 8.

Article 8 : Echancier

Tous les joueurs seront convoqués 1h avant l'heure prévue pour leur 1er match.

L'échancier sera donné à titre d'information et **pourra être modifié** pour le bon déroulement du tournoi. Les clubs recevront leurs convocations concernant leurs joueurs et joueuses au plus tard le **mercredi soir** précédent la compétition.

Article 9 : Modalités d'inscription

Le montant des inscriptions est fixé à **15 Euros** par participant.

Les clubs devront s'acquitter du règlement des inscriptions par virement bancaire après la compétition, à réception de la facture. En cas de retard de paiement d'un club, une majoration de 10 € par semaine de retard sera demandée par la commission compétitions (toute semaine commencée étant due).

Article 10 : Têtes de séries et Tirage au sort

Les têtes de séries et les têtes de poules **seront déterminées** à partir du CPPH à la date du tirage au sort, pour chaque série, à savoir le jeudi 24 mai 2018.

Le logiciel BAD plus sera utilisé pour la confection des tableaux.

Article 11 : Forfaits et remplacements

Tout forfait lors de la compétition **devra être justifié** dans les 5 jours suivant la compétition et l'inscription sera due. Toute absence **non justifiée** sera considérée comme forfait volontaire entraînant une sanction consistant en l'interdiction de toute compétition d'au moins 2 mois pour une première infraction et de 6 mois en cas de récidive au cours de la même saison.



Article 12 : Arbitrage

Des arbitres, nommés par la CDA, officieront durant la journée de la compétition. En cas de match sans arbitre, les joueurs devront s'auto-arbitrer. Cependant, tout joueur pourra **faire appel au juge-arbitre**, à tout moment du tournoi, pour régler un conflit ou désigner si possible **et si nécessaire**, un arbitre (ou faisant office).

Article 13 : Temps

Les joueurs **disposeront** d'un temps de préparation de l'appel du match au début du match (Toss et Test des volants compris) de 3 min.

Article 14 : Juge-Arbitre

Les décisions du Juge-Arbitre sont sans appel pendant la durée du tournoi. Les Juges Arbitres ont le droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas le présent règlement. Ils appliqueront aussi la procédure de gestion des cartons et des sanctions de la FFBaD.

Article 15 : Récompenses

Les « Vainqueurs » seront récompensés par des lots, à l'appréciation du BAD'06.

Article 16 : Tenues, Volants et accessoires

Une **tenue** de badminton – publicité comprises - (maillots & **shorts** ou jupette pour les filles), conforme au Règlement général des compétitions de la FFBaD en vigueur, **sera exigée** sur les terrains pour toutes les séries. Le **volant officiel** sera le volant plume du club organisateur.

Le Club organisateur aura le devoir d'avoir des boîtes de volants à la vente pendant le championnat à un prix raisonnable (en accord avec la commission compétition).

Tous les matchs se joueront avec des volants en plume.

Une boîte de volant officiel devra être achetée et utilisée par les joueurs d'un même match en cas de désaccord entre eux.

Les volants sont **à la charge des joueurs de façon équitable (partage)**.

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants neufs ainsi qu'avec tous les **accessoires utiles et nécessaires** à son match (02 raquettes conseillées, maillot, serviette, boisson, alimentation, etc.).

Les volants seront fournis par BAD06 pour toutes les finales dans la limite de 3.

Article 17 : Fautes et lets

Les fautes et lets (structures / filins / ...) seront précisées par le juge arbitre au début de la compétition.

Article 18 : Droit d'image



Le comité d'organisation **se réserve le droit**, et sans contrepartie, d'utiliser les photos et films réalisés lors de ce championnat pour les besoins de ses différentes publications et communications autour de ce championnat 2018.

Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître **au plus vite** lors de son arrivée dans la salle auprès du comité d'organisation (table de pointage ou d'accueil).

Article 19 : Règlement médical

Tout joueur en **arrêt de travail ou de maladie** pour des raisons médicales ne pourra pas participer au tournoi pendant la durée de son arrêt sans l'accord écrit (avec les dates et le nom du tournoi dessus) d'un médecin. Tout joueur en **possession d'une ordonnance médicale** indiquant la prise de médicaments devra l'indiquer au Juge Arbitre **avant son premier match** du tournoi.

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports. En **cas de contrôle anti-dopage positif** consécutif à ce tournoi, les récompenses indûment perçues seront retournées au BAD'06 par le joueur, à ses frais.

Article 20 : Adoption du règlement

Toute participation implique l'adoption du présent règlement dans la totalité de ses articles.

Le BAD'06 et le Juge Arbitre remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce championnat départemental pour la satisfaction de tous.

Pour tout renseignement sur la compétition et le lieu, merci de contacter Sylvain CORMENIER au 06-24-56-94-79 ou par mail adultes@bad06.com.